



Refus signature définitive acte

Par **fabricio**, le **15/09/2018** à **13:38**

Bonjour,rnrnMa SCI s'est proposée d'acheter trois biens immobilier à un membre de ma famille.rnCelui-ci a signé la promesse de vente à un prix fixé.rnCe prix devant annuler la vente par adjudication des trois biens.rnNous avons versé le montant fixé pour qu'il rembourse son créancier demandeur.rnIl a signé le compromis et refuse désormais de signer l'acte définitif.rnUn PV de carence a été rédigé par notre notaire.rnOn me propose une assignation en justice devant le tribunal qui va prendre deux ans.rnPeut-on aller plus vite sachant que la somme versée a été utilisée par le vendeur (membre de ma famille).rnrnCordialementrnrnMerci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **15/09/2018** à **14:28**

BonjourrnEn clair, cette personne déjà en difficulté vous a bien bernés en obtenant un versement qui aurait dû intervenir à la signature de l'acte.rnVoyez rapidement un avocat car cela ressemble à une escroquerie.

Par **fabricio**, le **15/09/2018** à **14:41**

Cette personne est un proche. L'avocat nous conseil une procédure prenant deux ans. Je souhaitais savoir si un référé est possible

Par **Visiteur**, le **15/09/2018** à **15:49**

BonjourrnLa réponse est effectivement ici...rnhttp://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1323048/j-ai-signé-le-compromis-de-vente-d-une-maison-le-vendeur-reporte-sans-arret-le-rendez-vous-chez-le-notaire-pour-la-signature-definitive-que-puis-je-faire